

Prostate



**LES  
VICTOIRES  
DU PRIVÉ  
2016**

Colorectal

RÈGLEMENT  
DU TROPHÉE  
POUR LES  
ÉTABLISSEMENTS  
PRIVÉS

## Article 1 : Objet

Sanofi lance un appel à projets, les «Victoires du privé» qui se dérouleront sur un an, à partir de Janvier 2016.

L'objectif de cet appel à projets est de récompenser les initiatives d'établissements privés visant à **améliorer la prise en charge globale des patients souffrant d'un cancer de la prostate ou d'un cancer colorectal.**

## Article 2 : Participants

Des **établissements privés** représentés par des professionnels de santé tels que des oncologues, urologues, gastro-oncologues, radiothérapeutes, pharmaciens, psychologues et/ou personnels soignants.

Un établissement ayant déjà été **récompensé** pour un projet (que ce soit sur la prostate ou le colorectal) **ne peut se représenter** à une autre édition des victoires du privé.

Les projets ayant déjà concouru et n'ayant pas été retenus aux éditions 2014 et 2015 peuvent se représenter à l'édition 2016.

## Article 3 : Dossier de candidature

Les dossiers de candidature dûment **complétés par le responsable du projet au sein de l'établissement privé**, devront être retournés au plus tard le 31 juillet 2016, pour être examinés par le jury au plus tard le 30 septembre 2016. Les résultats seront communiqués en octobre 2016.

## Article 4 : Evaluation

Les dossiers seront évalués, en août et septembre 2016, par un **jury indépendant** composé de membres d'associations de patients.

Ils seront évalués en fonction de **leur pertinence** par rapport à l'objectif et de **leur originalité**. Les critères de sélection sont les suivants :

- Le /les bénéfice(s) apporté(s) aux patients et aux professionnels de santé ;
- Indicateur(s) permettant de mesurer ledit bénéfice ;
- Le nombre de patients pouvant bénéficier du projet ;
- La possibilité d'étendre le projet à d'autres établissements.

Le jury se réserve le droit de demander aux responsables des différents projets des précisions concernant les détails du projet.

Les décisions du jury sont **sans appel**.

## Article 5 : Lauréats et prix

Les **résultats** seront portés à la connaissance des participants en Octobre 2016.

Le jury désignera 10 lauréats. Il choisira 5 lauréats pour les projets relatifs au cancer de la prostate et 5 autres pour les projets relatifs au cancer colorectal.

Chaque lauréat se verra attribuer **un financement maximum de 5 000 €** qui devra servir à la réalisation du projet, tel que décrit dans le dossier de candidature. A cet effet, un contrat est conclu entre Sanofi et chacun des lauréats.

## Article 6 : Engagements de l'établissement privé/ lauréats

L'établissement privé s'engage à :

- Désigner un responsable du projet ;
- **Mettre en place le projet** ;
- Réaliser un **état d'avancement 3 mois** après la mise en place du projet ;
- Réaliser un **rapport d'évaluation 6 mois** après la fin du projet sur les bénéfices du projet développé ;
- Participer à des actions de communication en partenariat avec Sanofi.

## Article 7 : Communication

7.1. Les participants sont informés et acceptent que Sanofi se réserve le droit de communiquer sur les intitulés et le contenu de l'ensemble des projets soumis dans le cadre des Victoires du privé, que ces projets soient récompensés ou non.

Sanofi et l'établissement privé s'engagent à citer le(s) nom(s) du partenaire dans toute communication sur les projets, indépendamment du support.

7.2. Le lauréat et Sanofi se concerteront pour proposer le projet à d'autres établissements.

Le lauréat s'engage, dans sa communication autour du projet, à insérer la mention « avec le soutien de Sanofi ».

## Article 8 : Conditions

La participation aux «Victoires du privé» implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**BONNE CHANCE À TOUS  
ET QUE LES MEILLEURS GAGNENT !**

Les fichiers utilisés pour vous communiquer le présent document ont été déclarés auprès de la CNIL. L'usage de ces données est réservé à la gestion interne des activités pharmaceutiques de Sanofi-aventis France. Elles ne feront en aucun cas l'objet d'une commercialisation. Les destinataires des données sont Sanofi-aventis France et ses prestataires concernés. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Sanofi-aventis France – Direction Qualité – 82 avenue Raspail – 94250 GENTILLY.